

les droits de M. ZIABLITSEV Sergei: ecrou 41218 cellule 425

C



**Contrôle public** <controle.public.fr.rus@gmail.com>

00:48 (il y a 4 minutes)

À cecilia.clermont

SPIP des Alpes Maritimes  
Antenne de Grasse  
A l'attention de Mme Clermont

### **Déclaration №50**

1. M. ZIABLITSEV Sergei a été placé en prison sans ressources. Quelle aide financière lui a été fournie, est fournie actuellement et sera fournie? A-t-il été proposé un travail? les vêtements sont-ils délivrés? un secours financier de 20 euros? un kit de correspondance?

Pourquoi l'aide à l'arrivée de 18 euros ne lui a-t-elle pas permis de dépenser autre chose que des cigarettes s'il ne fume pas? Il a apparemment été trompé, il a été empêché d'utiliser cette aide pour lui causer des dommages.

2. Nous demandons de lui garantir le droit d'utiliser le téléphone.

3. Nous demandons d'expliquer pour quelles raisons est-il interdit d'utiliser **son** téléphone?

Aucune enquête n'est menée contre lui, la restriction dans l'utilisation du téléphone n'a pas de sens raisonnable. Au contraire, cela ne vise qu'à violer ses droits. Même question sur l'interdiction d'utiliser un ordinateur. Les moyens techniques sont destinés à la préparation des plaintes, c'est-à-dire à la défense, ainsi qu'à la formation, au travail, à la communication avec les parents, les avocats. Si vous ne pouvez pas répondre à cette question, contactez l'administration.

Nous demandons à l'administration de transmettre l'obligation de fournir à M. ZIABLITSEV son smartphone, il y a Internet déjà payé, de sorte que tout ce que l'administration ne fournit pas, il pourrait se fournir lui-même.

4. Tant que l'administration décidera de la question du retour de son smartphone, nous vous demandons de lui assurer l'échange de documents par voie électronique via votre e-mail tous les jours. De plus, il ne s'agit pas d'une correspondance privée, mais d'un appel à une Association pour protéger les droits

5. M. ZIABLITSEV a signalé à l'Association sur la FAIM systématique. Pourquoi la nourriture est-elle donnée seulement 2 fois en maison d'arrêt? Qui a établi de telles normes? Veuillez envoyer le document correspondant.

6. Nous demandons de lui fournir un examen médical urgent pour l'épuisement (poids, tests, autres études - en tant que médecin lui-même il indiquera ce qu'il faut étudier). Les résultats d'un examen médical veuillez envoyer à ce e-mail.

7. Les parents de M. ZIABLITSEV lui ont envoyé 2 fax de la Russie par l'intermédiaire de la maison d'arrêt. Ont-ils été transmis à lui?

8. Quel e-mail de l'administration?

Nous vous demandons de nous contacter rapidement par e-mail.

Cordialement  
Association "Contrôle public"  
le 28.08.2021



Garanti sans virus. [www.avg.com](http://www.avg.com)



Gmail interface showing an email from 'Contrôle public' with the subject 'les droits de M. ZIABLITSEV Sergei: ecrou 41218 cellule 425 C'. The email content includes a declaration (Déclaration N°50) with several questions regarding the detainee's rights and the provision of a smartphone.

**les droits de M. ZIABLITSEV Sergei: ecrou 41218 cellule 425 C**

**Contrôle public** <controle.public.fr.rus@gmail.com> 00:48 (il y a 7 minutes)

À cecilia.clermont

SPIP des Alpes Maritimes  
Antenne de Grasse  
A l'attention de Mme Clermont

**Déclaration N°50**

1. M. ZIABLITSEV Sergei a été placé en prison sans ressources. Quelle aide financière lui a été fournie, est fournie actuellement et sera fournie? A-t-il été proposé un travail? les vêtements sont-ils délivrés? un secours financier de 20 euros? un kit de correspondance? Pourquoi l'aide à l'arrivée de 18 euros ne lui a-t-elle pas permis de dépenser autre chose que des cigarettes s'il ne fume pas? Il a apparemment été trompé, il a été empêché d'utiliser cette aide pour lui causer des dommages.
2. Nous demandons de lui garantir le droit d'utiliser le téléphone.
3. Nous demandons d'expliquer pour quelles raisons est-il interdit d'utiliser son téléphone?  
Aucune enquête n'est menée contre lui, la restriction dans l'utilisation du téléphone n'a pas de sens raisonnable. Au contraire, cela ne vise qu'à violer ses droits. Même question sur l'interdiction d'utiliser un ordinateur. Les moyens techniques sont destinés à la préparation des plaintes, c'est-à-dire à la défense, ainsi qu'à la formation, au travail, à la communication avec les parents, les avocats. Si vous ne pouvez pas répondre à cette question, contactez l'administration.

Nous demandons à l'administration de transmettre l'obligation de fournir à M. ZIABLITSEV son smartphone, il y a Internet déjà payé, de sorte que tout ce que l'administration ne fournit pas, il pourrait se fournir lui-même.

4. Tant que l'administration décidera de la question du retour de son smartphone, nous vous demandons de lui assurer l'échange de documents par voie électronique via votre e-mail tous les jours. De plus, il ne s'agit pas d'une correspondance privée, mais d'un appel à une Association pour protéger les droits